



SPECIAL CCE

TECHNICIENS - MAÎTRISES - CADRES D'AIR FRANCE



19 mars 2012

Rejoignez le groupe des lecteurs de la
CFE-CGC

Recevez nos publications par mail
en vous inscrivant sur notre site
<http://cfecgcaf.fr> ou en écrivant
à info@cfecgcaf.fr

Session extraordinaire du CCE du 09 mars 2012

Cette session du CCE devait se prononcer sur le plan de redressement proposé par le mandataire ad hoc, autoriser les préparatifs d'une fiducie et approuver la prévision budgétaire du CCE de 2012.

- 1 Les recommandations du mandataire comportent deux mesures principales :
 - La cession de 19 actifs immobiliers évalués par le cabinet MAZARS à 40,9 millions d'euros sur une durée de 3 ans.
 - La réduction des charges fixes du CCE par la réduction de 35% des charges de personnels soit entre 85 et 120 postes supprimés ainsi que le gel de toute embauche.

- 2 Pour financer sa restructuration et combler les pertes passées, le CCE a besoin rapidement d'un financement de 20M€. (14M€ pour les pertes antérieures, 5 pour la restructuration, 1 pour le fond de roulement).

Il a donc été prévu d'emprunter sous forme d'une ligne de crédit qui ne sera pas obligatoirement utilisé à plein, mais au fur et à mesure des besoins de trésorerie. Cet emprunt sera garanti par une fiducie.

Le fiduciaire est un intermédiaire entre le CCE et les banques qui apporte sa garantie aux organismes prêteurs. Le fiduciaire se garantit lui, sur le patrimoine immobilier de l'emprunteur, le CCE.

La propriété des 19 biens immobiliers prévus à la vente est transférée au fiduciaire qui cautionne l'emprunt pour moitié de la valeur estimée des biens qui lui sont transférés. Le CCE empruntera donc 20 millions et transférera 40 millions de biens au fiduciaire. Au fur et à mesure que les biens seront vendus, l'emprunt sera remboursé

Pour parvenir enfin à rétablir les équilibres financiers du CCE, le mandataire recommande :

- Que le CCE ait impérativement achevé sa réorganisation avant le 31 décembre 2012 et plus particulièrement avoir réalisé à cette date, la restructuration complète des effectifs.
- L'obligation pour le bureau de réaliser au cours de l'exercice 2012 : 4,5M€ d'économie sur les charges dont 1,6M sur les frais de personnel par rapport aux charges de l'exercice 2011.
- Pour 2013, 15,5M€ d'économies des frais de fonctionnement dont 6,1M€ sur la masse salariale par rapport à l'exercice 2011.

C'est donc un plan de restructuration lourd et urgent auquel doit procéder le bureau CGT/FO.

**la référence syndicale Air France*



Lors des débats, le mandataire ad hoc a entendu la volonté du bureau de déployer les meilleurs efforts pour rechercher des offres de reclassement externe sérieuses jusqu'au 1^{er} septembre 2012. Cette volonté est par ailleurs une obligation légale. Ce point de vue est partagé par la **CFE-CGC*** pour qui l'emploi reste la principale de nos préoccupations.

Le mandataire ad hoc a précisé que des solutions ne seraient certainement pas possibles pour l'ensemble du personnel concerné par les suppressions de poste et qu'il était évident qu'un PSE devra être mis en place pour des départs avant fin 2012. On a également bien entendu le RH du CCE déclarer au nom du bureau que la réorganisation du CCE était indispensable du fait de la baisse de l'activité, des subventions et la nécessité de s'adapter au changement de contexte.

C'est pourquoi avant de voter un plan de restructuration aux conséquences si difficiles pour les salariés du CCE, la **CFE-CGC*** a tenu à alerter solennellement toutes les organisations syndicales et particulièrement celles du bureau du CCE sur la réalité sociale du plan qu'ils allaient voter. Le plan de redressement proposé par le mandataire a été voté à l'unanimité (CGT, FO, CFDT, **CFE-CGC***, UNSA, SNPNC, UNAC & SNPL)

Le bureau du CCE (CGT et FO) présentera les conditions du financement appuyées sur une fiducie à la session du mois de mai et en juin, une GPEC identifiant les suppressions de postes impactant le personnel du CCE, les solutions de reclassements identifiées et le projet de PSE.

Le mandat donné au Secrétaire Général pour négocier les conditions d'emprunt garanties par une fiducie a été adopté à l'unanimité (CGT, FO, CFDT, **CFE-CGC***, UNSA, SNPNC, UNAC & SNPL)

Par contre, le budget 2012 du CCE présenté pour la 4^{ème} fois à la session a été rejeté par 8 voix (CFDT, **CFE-CGC***, UNAC, UNSA, SNPNC & SNPL) contre 7 (CGT & FO)

Pour la **CFE-CGC***, nous avons voté contre ce budget dont les orientations ne sont pas en phase avec nos demandes et nos engagements auprès des salariés. En effet **les sommes consacrées aux activités sont en baisse de 12 % dont une baisse de 40% des achats de séjours.**

Il n'y a pas de projet axé sur ce que doit délivrer dans l'avenir le CCE comme services et prestations aux salariés Air France. Le bureau se contente de maintenir l'existant sur ce qu'il va rester de patrimoine sans rien vouloir changer. Le Secrétaire Général CGT a pourtant reconnu en session, « un fonctionnement autocratique du CCE », que « le CCE devait changer de mode de fonctionnement », en prenant mieux en compte la volonté des CE. C'est loin d'être suffisant pour la **CFE-CGC*** qui exige que le CCE soit un prestataire au service des CE pour mutualiser les offres de vacances familles, jeunes et les prestations de petite enfance. La restructuration du CCE permettra de rendre le pouvoir de décision aux CE. La coordination des secrétaires de CE garantira la solidarité entre chaque salarié de notre entreprise et surtout permettra de réintégrer nos collègues PN dans le circuit des responsabilités. La guéguerre des égos ne doit plus avoir cours surtout par les temps difficiles vécus par Air France et ses salariés pour risquer de ne plus voir fonctionner les activités sociales et culturelles de nos instances.

Les CE doivent être les décideurs de leur destin et ne plus dépendre du diktat du bureau du CCE.

Nous devons en finir avec l'incertitude permanente sur le devenir des prestations aux salariés d'Air France comme celui de l'avenir de l'emploi des salariés du CCE et des CE.

C'est en ce sens que la **CFE-CGC*** se battra et prendra toutes les initiatives afin que les sommes consacrées aux activités l'emportent sur les frais de fonctionnement pour ne revenir qu'à ce qu'aurait toujours dû être notre mission : **garantir des vacances passionnantes pour tous nos enfants, développer une politique de la petite enfance ambitieuse et proposer des vacances familles avec un ratio budget/qualité sans équivalent dans notre pays.**

La crédibilité de nos instances mais également de ceux qui prétendent vouloir les gérer est à ce prix.

Ronald NOIROT
Secrétaire Général CFE-CGC Air France

